

**Séance ordinaire du 29 avril 2021**

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 29 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle des fêtes à Sainte-Eulalie, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA, Alice PLATRIEZ.

**EXCUSES :**

Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Monsieur Philippe GARRIGUE,

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Madame Nanou LAURENTJOYE

**Date de convocation :** 23/03/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

**D.2021-04-11 : Affectation du résultat 2020 Budget Annexe « assainissement non collectif »**

Après avoir voté le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement non collectif », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2020 de la façon suivante :

**Résultat de la section d'exploitation à affecter**

- Résultat de l'exercice	Excédent	7 867,87
	Déficit	
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du C.A.)	Excédent	33 086,20
	Déficit	
- Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent	40 954,07
(A 2)	Déficit	

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice

- Résultat reporté de l'exercice antérieur

(Ligne 001 du C.A.)

Excédent

Déficit

- Résultat comptable cumulé R 001

D 001

Excédent 0

Déficit

- Dépenses d'investissements engagés non mandatées

- Recettes d'investissement restant à réaliser

- Solde des restes à réaliser

- (B) Besoin (-) Réel de financement

### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire(A1) 40 954,07

En couverture du besoin réel de financement (B)

Dégagé à la section d'investissement

(Recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(Recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002

du budget N+1)

TOTAL (A1)

40 954,07

### Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté

à la section de fonctionnement D 002)

### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

#### Section de fonctionnement

#### Dépenses

D 002 Déficit reporté

#### ➤ Recettes

R 002 Excédent reporté

40 954,07

## Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1

### ➤ Recettes

R 001 Solde d'exécution N-1

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301249-20210503-D\_2021\_04\_11-DE

La proposition d'affectation de résultat 2020 du budget annexe « assainissement non collectif », est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint-Loubès, le 03 mai 2021

Le Président

Frédéric DUPIC

.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)